

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1349

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 25

I. – Après la première occurrence du mot et des signes :

« mots : « »

insérer le mot :

« ou »

II. – En conséquence, après la seconde occurrence du mot et des signes :

« mots : « »

insérer le signe :

« , »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel